

Droit fiscal

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Six heures.

● (1750)

[Français]

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant maintenant écoutée, la Chambre serait-elle d'accord pour que nous retournions en comité plénier avant que la présidence ne déclare qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude du bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

Le président: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(Le comité est suspendu à 5 h 51.)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, je désire faire quelques observations et poser quelques questions au sujet de l'article 4 du bill C-49; tout d'abord, je veux appuyer l'amendement proposé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Celui-ci désire que certains paragraphes de l'article 4 et de l'article 7 soient suspendus jusqu'après la réunion des premiers ministres; à mon avis, c'est une mesure qu'imposent non seulement le bon sens, mais également la simple politesse. Le premier ministre de la Saskatchewan, M. A. E. Blakeney, a télégraphié au ministre des Finances le 18 février pour lui suggérer cette manière de faire; si le gouvernement acquiesce à sa demande, les autres premiers ministres ne peuvent qu'approuver.

Il ne faut pas oublier que presque un an s'est déjà écoulé depuis que le premier ministre et les premiers ministres des provinces se sont rencontrés à Ottawa pour essayer de résoudre ce difficile problème. Les provinces productrices de pétrole, menacées d'un rapide épuisement de leurs richesses en pétrole et en gaz, voulaient obtenir des prix plus élevés pour se prémunir contre les crises extrêmement graves qu'elles craignent pour l'avenir; le gouvernement fédéral lui, désirait maintenir les prix en dessous du prix mondial. Monsieur le président, je veux le souligner, nous, dans notre parti, nous avons à la Chambre des communes appuyé le gouvernement dans tous ses efforts pour combattre la hausse des prix et nous avons exercé

[M. Foster.]

dans le même sens toute l'influence que nous avons auprès des gouvernements provinciaux.

A la suite des discussions entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces, les provinces productrices de pétrole ont accepté le prix de \$6.50 le baril, bien qu'il soit inférieur au prix international. Le premier ministre, heureux d'obtenir une concession de cette importance, a déclaré à la sortie de la conférence qu'il s'agissait d'un grand jour pour la Confédération canadienne; il a félicité les premiers ministres des deux provinces de prendre des mesures agréables à tous, y compris au gouvernement.

Les premiers ministres provinciaux sont rentrés dans leurs capitales respectives avec la conviction que l'accord était fait en matière de ressources naturelles, que l'accord était fait sur les recettes qu'ils pouvaient attendre de ces ressources. Ils étaient à peine rentrés que le ministre des Finances, qui fatalement avait dû avoir connaissance des entretiens qui ont eu lieu à cette conférence des premiers ministres, déposait un budget qui transformait du tout au tout la situation des recettes fiscales à prélever par les divers gouvernements sur les ressources. Rien d'étonnant que les premiers ministres aient fait preuve d'indignation et d'hostilité. Pas étonnant qu'ils se soient dits doublés, qu'ils aient dit ne pas avoir été informés de l'intention du gouvernement de présenter des mesures comme celles qui figurent dans le bill à l'étude, et spécialement aux articles 4 et 7.

Il me semblerait normal et équitable que le gouvernement consente à ne pas mettre en application avant la réunion des premiers ministres ces articles si discutés. Ce faisant, il leur ferait au moins la politesse de leur permettre de se faire entendre du premier ministre et de ses collègues. S'ils arrivaient à convaincre ceux-ci que les mesures figurant au bill C-49 sont contraires à l'intérêt supérieur du pays et néfastes pour la communauté internationale, le gouvernement n'aurait alors nul besoin d'appliquer ces articles controversés.

Mais d'autre part, si le gouvernement n'était pas convaincu de ne rien perdre, il pourrait toujours promulguer par décret les clauses disputées, qui entreraient alors en vigueur. Dans ces conditions, le gouvernement aurait tout simplement fait la politesse aux premiers ministres de les laisser exposer leur point de vue.

Il est plutôt révélateur que lorsqu'il s'est agi de décider des recettes qui iraient aux provinces, on a tenu une conférence. On a fait appel à la bonne volonté de tous au nom de l'intérêt national. Les provinces ont été priées de percevoir moins d'argent qu'elles ne pourraient autrement retirer. Mais lorsqu'il est question pour le gouvernement fédéral d'imposer les revenus miniers, cela se fait sans consultation, sans que les provinces aient l'occasion de faire valoir leurs points de vue respectifs. Je comprends que cette question soulève le ressentiment des provinces.

● (2010)

Le gouvernement, on l'a déjà signalé, a créé un précédent l'an dernier à propos du bill sur l'examen de l'investissement étranger. Tous les partis d'opposition avaient demandé au gouvernement, je crois, de ne pas proclamer la Partie II jusqu'à ce que la question ait été examinée plus à fond et que les provinces aient été consultées. Le gouvernement a acquiescé à cette requête. Il n'a pas proclamé la Partie II du bill; reste à savoir si cette décision a été bonne ou mauvaise. Au moins, le gouvernement a reconnu que les provinces ont leur mot à dire quant aux décisions